

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 187-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.232

Déposée le: 02.08.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bowil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



La CAB (Fondation bernoise de crédit agricole) recommande-t-elle des petites entreprises qui n'observent pas les dispositions légales ?

D'après des entreprises de construction, la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) remettrait à des agriculteurs et agricultrices des listes de petites entreprises (fortement liées à l'agriculture) qu'elle recommande pour la réalisation d'objets immobiliers. A y regarder de plus près, il semblerait bien qu'aucun contrôle n'est réalisé pour vérifier dans quelle mesure ces entreprises se conforment aux dispositions légales. Chez certaines de ces petites entreprises, d'importants manquements aux obligations en matière de sécurité au travail et de cotisation à l'AVS auraient été constatées, preuves à l'appui.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il exact que la CAB recommande des entreprises et des petites entreprises en remettant des listes aux agriculteurs et agricultrices ?
2. Si oui, pour quelle raison ?

3. Les entreprises et petites entreprises recommandées sont-elles contrôlées régulièrement au moyen de la déclaration légale, notamment pour ce qui est de la sécurité au travail et des cotisations à l'AVS ?
4. Les entreprises de construction normales et les petites entreprises liées à l'agriculture sont-elles soumises à des critères différents ?
5. Si oui, pour quelle raison ?

Motivation de l'urgence : s'il est avéré que des entreprises recommandées ne respectent pas les prescriptions légales, celles-ci doivent être rappelées à l'ordre et le système de la CAB doit changer au plus vite.

Destinataire

- Grand Conseil